

DÉLIBÉRATION DE_2026_055

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 00, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT SEURIN DE PRATS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 19 juin 2026

Présents : Serge FOURCAUD, Alexandre DURDILLY, Michel FRICHOU, Sylvie PELLIZZER, Marie LATSCHA, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Franck POURTAL, Aurélie COMBESCOT, Henry DE SAULSES DE FREYCINET, Hélène DONADIER, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Fabrice SAMSON, Annie MAIGRE, Michel MOUTREUIL, Thierry BOIDÉ, Cyril BARDE, Jocelyne ARSIGNY, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Gilbert BOUTY

Pouvoirs : Thierry BENEY représenté par Bénédicte ZAPERA-BRAIT, Marc GRANDY représenté par YVES JACQUELIN, Magalie LEPLET-COLLAS représentée par Gilles TAVERSON

Absents :

Excusés : Karine LEY, Gilbert DE MIRAS

Secrétaire : Gilbert BOUTY

Membres en exercice : 32 Présents : 27 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : TARIFS ALSH

Monsieur le Président informe que les tarifs ALSH sont modulés en fonction des ressources des familles. Ces tarifs ont été revus en 2022.

Monsieur le Président rappelle les tarifs précédents :

Tranches	Quotient Familial	Journée Ou Demi-journée avec repas	Demi-journée Sans Repas
1	Entre 0 et 622 *	8,20 € *	5,20 € *
2	Entre 623 et 850	7,20 €	4,30 €
3	Entre 851 et 1000	8,00 €	5,10 €
4	Entre 1001 et 1200	8,20 €	5,20 €
5	Entre 1201 et 1350	8.70 €	5,50 €
6	Entre 1351 et 1500	9.20 €	5,80 €
7	Entre 1501 et 1650	9.50 €	6.00 €

8	Entre 1651 et 1800	9,90 €	6.20 €
9	Entre 1801 et 2000	10.50 €	6.50 €
10	Entre 2001 et 2150	11.50 €	7.00 €
11	Entre 2151 et +	12.50 €	7.50 €
12	SANS QF	15.00 €	8.75 €

Tranche 1* : Réduction faite aux familles pour les allocataires de la CAF UNIQUEMENT DE LA DORDOGNE, sur présentation de l'attestation du Quotient Familial.

Familles hors territoires de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson :
supplément de 2,50 €/jour/ou/1/2 journée

Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs suivants en fonction des nouvelles tranches :

Tranches	Quotient Familial	Journée Ou Demi-journée avec repas	Demi-journée Sans Repas
1	0 - 800*	8,20 € *	5,20 € *
2	801-900	7,20 €	4,30 €
3	901-1000	8,00 €	5,10 €
4	1001 - 1200	8,20 €	5,20 €
5	1201 - 1350	8,70 €	5,50 €
6	1351 - 1500	9,20 €	5,80 €
7	1501 - 1650	9,50 €	6,00 €
8	1651 - 1800	9,90 €	6,20 €
9	1801 - 2000	10,50 €	6,50 €
10	2000 - 2150	11,50 €	7,00 €
11	2151 et +	12,50 €	7,50 €
12	SANS QF	17,00 €	9,00 €

Tranche 1* : Réduction faite aux familles pour les allocataires de la CAF UNIQUEMENT DE LA DORDOGNE, sur présentation de l'attestation du Quotient Familial.

Familles hors territoires de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson :
supplément de 2,50 €/jour/ou/1/2 journée

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

